

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 13 DECEMBRE 2024

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 13

Date de la convocation : 06 décembre 2024      Date d'affichage : 06 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Ludovic PAYEN, M. Raphaël MABBOUX, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, Mr Jacques ZIRNHELT, M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX, M. Thibault PUGNAT, Mme Alicia GUILLOT-BERNIER.

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS (Pouvoir à Mme Christine BURNIER-FRAMBORET) ; Mme Adeline HENNICHÉ ALBERT (Pouvoir à M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS)

Secrétaire de séance : Mr Jacques ZIRNHELT

### Délibération du Conseil Municipal n°2024-065

#### ASSOCIATION A.B.C., GESTIONNAIRE DE LA MICRO-CRECHE

- Attribution de subvention

Madame Christine BURNIER-FRAMBORET, adjointe au Maire, rapporteur, rappelle la création de l'association A.B.C. par un groupe de parents qui, en collaboration avec la Commune, a œuvré à la réouverture de la micro-crèche qui a eu lieu le 12 novembre 2012.

La commune est consciente que le service proposé par l'association A.B.C. est important pour certaines familles du village et souhaite soutenir celle-ci dans un cadre bien précis.

Dans le cadre du soutien de la commune aux activités de l'association, le rapporteur :

- Propose de valider le versement d'un acompte de **10 000€** dans l'attente des pièces justificatives de la demande de subvention.

Après débat, l'assemblée note que l'association A.B.C. doit nous fournir dès le début du 1<sup>er</sup> trimestre 2025, les éléments ci-dessous :

- La demande de subvention 2025
- Le bilan définitif 2024
- Le bilan prévisionnel 2025
- La convention d'objectifs et de financement

De ce fait, le rapporteur propose :

- De valider le versement d'un acompte de **10 000€** dans l'attente des pièces justificatives de la demande de subvention.
- D'examiner avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2025 le bilan prévisionnel 2025 dans le but d'actualiser la convention d'objectifs, et de mettre en place avec l'association A.B.C. et ses partenaires, les actions nécessaires à la continuité de l'activité.

Le Conseil Municipal, son adjointe au Maire entendue, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

**VALIDE** le versement d'un acompte de **10 000,00€** dès le mois de janvier 2025 et inscrit au budget 2025 dans l'attente des éléments ci-dessus demandés.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,  
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 17 décembre 2024

Le Maire,  
Mr François PARIS



Envoyé en Sous-préfecture **19 DEC. 2024**  
Affiché le

**19 DEC. 2024**

Le Secrétaire de Séance,  
Mr Jacques ZIRNHELT